

DEPARTEMENT DES YVELINES

BEHOUST



Plan Local d'Urbanisme

7. Pièces administratives

7.10. Annonces légales dans la presse et affiche relatives à l'ouverture d'une enquête publique sur le projet du PLU

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2017 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
 - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2016.

Paris divers

MAIRIE DE BEHOUST

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2017/02 du 22 mars 2017, Monsieur le maire de Béhoust a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le **PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME** qui se déroulera à la mairie **du mardi 18 avril 2017 à 14h00 au samedi 20 mai 2017 à 12h00**

L'objet du PLU est de fixer les règles d'urbanisme permettant d'intégrer les évolutions législatives, réglementaires et territoriales intervenues depuis l'approbation du POS et de préserver l'identité du village en assurant sa valorisation tout en favorisant le renouvellement urbain et un développement adapté et maîtrisé.

Monsieur Claude GARREAU, Géomètre-expert, a été désigné Commissaire-enquêteur par le Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles.

La décision prise par la Mission Régionale d'Autorité environnementale de dispenser l'élaboration du PLU d'évaluation environnementale est jointe au dossier de PLU soumis à l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête les pièces du dossier sur support papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie, 1 place du Village 78910 BEHOUST,

* aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le mardi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00
 * les jeudis 4 et 18 mai de 17h00 à 19h00

Les pièces du dossier seront également accessibles

* Sur un poste informatique mis à disposition à la mairie aux jours et heures mentionnés ci-dessus
 * Sur le site internet de la mairie <http://www.behoust.fr>

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions
 * sur le registre d'enquête
 * par courrier adressé à Monsieur le Commissaire-enquêteur Mairie de Béhoust 1 Place du Village 78910 BEHOUST
 * par courrier électronique plu.enquete.publique.behoust@orange.fr

Ces observations, propositions et contre-propositions seront consultables en mairie et communicables aux frais des personnes qui en feront la demande pendant la durée de l'enquête.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et/ou propositions écrites ou orales, à la mairie de Béhoust, les jours et heures suivants
 * Mardi 18 Avril 2017, de 14h00 à 17h00
 * Mardi 9 Mai 2017, de 16h00 à 19h00
 * Samedi 20 Mai 2017, de 9h00 à 12h00

Des informations sur le dossier d'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, Monsieur Guy PELISSIER, Maire de Béhoust.

Le rapport et les conclusions motivées de l'enquête seront communiqués au maire par le Commissaire-enquêteur dans le délai d'un mois. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Béhoust et publiés sur le site internet de la mairie <http://www.behoust.fr>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication d'une copie papier ou sur support électronique dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer, par délibération, sur l'approbation du PLU.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 23 Mars 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

LUANJO

Forme : SCI
Capital : 100 Euros
Siège social : 5 rue de la Maréchale, 78630 Morainvilliers
Durée : 99 ans
Objet social : Acquisition et gestion d'immeubles
Gérant : M Gabriel DE GALZAIN, Gérant demeurant 5 rue de la Maréchale 78630 Morainvilliers
Clause d'agrément : Gré à gré
 Immatriculation au RCS de VERSAILLES

achetez en ligne
 votre annonce
 dans le parisien
 sur notre site du Parisien
www.annoncesleparisien.fr

Divers société

CAPPEL

SARL au capital de 20 000 Euros
Siège social :
 6 Cité Germain Pottier
 78540 VERNOUILLET
 821 617 990 RCS VERSAILLES

Le 2 mars 2017, l'AGO a décidé de nommer en qualité de cogérant M. ROLANDO VILACA, 8 rue des Gravilliers 91200 ATHIS-MONS.

Mention faite au RCS de VERSAILLES

LES 1000 PATTES

SELARL au capital de 2000€
Siège social : 14 bis Boulevard Carnot
 78250 Hardricourt
 RCS N° : 498 820 943 de VERSAILLES

L'AGE du 27/3/2017 a décidé de transférer le siège social au **8-10 rue du Vexin, 78250 Hardricourt** à compter du **01/04/2017**.
Co-gérants : M. Sébastien Blondel et Mlle Séverine de Beco, 10 Résidence des Bouttemonts, LAINVILLE EN VEXIN 78440
 En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de VERSAILLES

CYNAPSYS TECHNOLOGIES

SARL au capital de 250 000 €
Siège social : 2 BOULEVARD VAUBAN
 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
 RCS N° 750 507 493 de VERSAILLES

L'AGE du 25/01/2017 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 150 000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 400 000 euros.
 Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

AEDEN L'AMOUR DU BEAU

SARL au capital de 12 000 Euros
Siège social : 8 chemin des graviers
 78600 Le Mesnil le roi
 RCS N° 512 074 444 de VERSAILLES

L'AGE du 5 mars 2017 a décidé d'étendre l'objet social à travaux de ravalement, de plâtrerie par la modification ou montage de cloisons et faux plafonds, ainsi que l'isolation thermique et phonique du bâtiment par l'intérieur ou l'extérieur, également la réalisation de travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques dans des bâtiments à usage domestique et tertiaire, accomplissement d'installation de plomberie par la production et distribution eau chaude et sanitaire. Pour l'ensemble des activités la société peut effectuer des achèvements, dépannages et maintenance.
 Le reste sans changement.
 Mention sera faite au RCS de VERSAILLES

ALCION

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
 au capital de 10 000 euros
Siège social : 200, rue Schnapper
 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
 410 428 825 RCS VERSAILLES

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 21 mars 2017, la société FORUM SIRIUS, Société à responsabilité limitée au capital de 455000 euros, dont le siège social est 1010, Chemin des Vêrans 13100 SAINT MARC JAUMEGARDE, immatriculée sous le numéro 522 835 560 RCS AIX EN PROUVENCE, a, en sa qualité d'associée unique de la société ALCION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société, entraînant la transmission universelle de son patrimoine. Cette dissolution met fin aux fonctions d'Henri TRUPHEME, gérant. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la société ALCION peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de VERSAILLES.

Insertions diverses

FINANCES PUBLIQUES

Par décision du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES en date du 20/02/2017, la Directrice de la DNID, domiciliée(e) 3 Avenue du Chemin de Presles, SAINT MAURICE (94410), a été nommée(e) curateur de la succession vacante de **Madame KEIL Henriette**, décédée(e) le 02/08/2016 à PLAISIR(78). Référence: 9938014915/GSI. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

FINANCES PUBLIQUES

La Directrice de la DNID, 3 Avenue du Chemin de Presles, à SAINT MAURICE (94410), curateur de la succession de **Monsieur LEVREAU Christian Georges Gilles**, décédé le 16/01/2016 à Saint-Cyr-l'Ecole (78), a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence: 9938003149.

FINANCES PUBLIQUES

Par décision du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES en date du 17/02/2017, la Directrice de la DNID, domiciliée(e) 3 Avenue du Chemin de Presles, SAINT MAURICE (94410), a été nommée(e) curateur de la succession vacante de **Madame OUY Brigitte**, décédée(e) le 18/08/2016 à ARGENTEUIL(95). Référence: 9938014933/GSI. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

FINANCES PUBLIQUES

La Directrice de la DNID, 3 Avenue du Chemin de Presles, 94410 SAINT MAURICE, curateur de la succession vacante de **Madame Josette COULON**, décédée(e) le 05/02/2014 à PLAISIR a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence: 9938003566.

FINANCES PUBLIQUES

La Directrice de la DNID, 3 Avenue du Chemin de Presles, à SAINT MAURICE (94410), curateur de la succession de **Monsieur PINTO DE ALMEIDA François José**, décédé le 25/08/2015 à Plaisir (78), a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence: 9938003516.

FINANCES PUBLIQUES

Par décision du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES en date du 20/02/2017, la Directrice de la DNID, domiciliée(e) 3 Avenue du Chemin de Presles, SAINT MAURICE (94410), a été nommée(e) curateur de la succession vacante de **Monsieur DO CRUZEIRO SEIXAS José**, décédé(e) le 17/02/2016 à MONFORT L'AMAURY(78) Référence: 9938014914/GSI. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Achetez en ligne votre annonce dans Le Parisien

En moins d'une minute

- 1 Rédigez** et mettez en forme vos annonces.
- 2 Visualisez** immédiatement votre commande.
- 3 Payez** en ligne par carte bancaire en toute sécurité.
- 4 Recevez** l'attestation de votre annonce* et le justificatif de parution par mail.

*Uniquement valable sur les annonces légales

Rendez-vous sur www.annoncesleparisien.fr

Plus de renseignements
01 40 10 51 51

MUNICIPALITE DE MAREIL-MARLY

projet collectif relatif à l'expropriation partielle de la parcelle B 2265 des Sablons comprise dans l'alignement partiel du Chemin rural de la Pointe des Sablons

Le Conseil Municipal en date du 20/03/2017 a approuvé le plan d'alignement partiel du Chemin Rural N° 28 des Sablons en vue de son alignement partiel du Chemin rural de la Pointe des Sablons

Le plan d'alignement partiel de la parcelle B 2265 des Sablons à Mareil-Marly.

Le 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Madame [nom] à effectuer en négociation amiable la procédure d'alignement du [nom] de la Pointe des Sablons.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, les fermiers, les locataires des droits d'emphytéose, les usufruitiers et ceux qui peuvent prétendre à la propriété sont tenus de se faire connaître dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'arrêté de la Pointe des Sablons.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le 06 mars 2017, le Maire de Béhoust a ordonné l'ouverture de l'enquête sur le projet de PLU.

M. Jean-Philippe PORTE (Géomètre-expert DPLG) a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur par M. M. Philippe GUIDEE (retraité de la Gendarmerie nationale) Commissaire-enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de l'enquête seront communiqués au maire par le Commissaire-enquêteur dans le délai d'un mois. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Béhoust et publiés sur le site internet de la mairie <http://www.behoust.fr>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication d'une copie papier ou sur support électronique dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer, par délibération, sur l'approbation du PLU.

Le rapport et les conclusions motivées de l'enquête seront communiqués au maire par le Commissaire-enquêteur dans le délai d'un mois. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Béhoust et publiés sur le site internet de la mairie <http://www.behoust.fr>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication d'une copie papier ou sur support électronique dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005.

Annonces légales

TOUTES LES NOUVELLES
MERCREDI 29 MARS 2017
www.78actu.fr

38

Avis administratifs

7156301601

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2017/02 du 22 mars 2017, M. le maire de Béhoust a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME qui se déroulera à la mairie du mardi 18 avril 2017 à 14 h 00 au samedi 20 mai 2017 à 12 h 00.

L'objet du PLU est de fixer les règles d'urbanisme permettant d'intégrer les évolutions législatives, réglementaires et territoriales intervenues depuis l'approbation du POS et de préserver l'identité du village en assurant sa valorisation tout en favorisant le renouvellement urbain et un développement adapté et maîtrisé.

M. Claude GARREAU, géomètre-expert, a été désigné commissaire enquêteur par M. le président du tribunal administratif de Versailles.

La décision prise par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de dispenser l'élaboration du PLU d'évaluation environnementale est jointe au dossier de PLU soumis à l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête les pièces du dossier sur support papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie, 1, place du Village 78910 Béhoust.

• aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le mardi de 17 h 30 à 19 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

• les jeudis 4 et 18 mai de 17 h 00 à 19 h 00.

Les pièces du dossier seront également accessibles :

• sur un poste informatique mis à disposition à la mairie aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

• sur le site Internet de la mairie <http://www.behoust.fr>

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

• sur le registre d'enquête.

• par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur, mairie de Béhoust, 1, place du Village 78910 Béhoust.

• par courrier électronique à plu-enquete.publique.behoust@orange.fr

Ces observations, propositions et contre-propositions seront consultables en mairie et communicables aux frais des personnes qui en feront la demande pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et/ou propositions écrites ou orales, à la mairie de Béhoust, les jours et heures suivants :

• mardi 18 avril 2017, de 14 h 00 à 17 h 00

• mardi 9 mai 2017, de 16 h 00 à 19 h 00

• Samedi 20 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00

Des informations sur le dossier d'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, M. Guy PELLISSIER, maire de Béhoust.

Le rapport et les conclusions motivées de l'enquête seront communiqués au maire par le commissaire enquêteur dans le délai d'un mois. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Béhoust et publiés sur le site Internet de la mairie <http://www.behoust.fr>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication d'une copie papier ou sur support électronique dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera appelé à se prononcer, par délibération, sur l'approbation du PLU.

7156235801

Commune de GAZERAN

APPROBATION

Vie des sociétés

Vie des sociétés

7156437301

SCM CABINET MEDICAL SAINTE-APOLLINE

Société Civile de Moyens
au capital de 500 euros

Siège social : 18, rue Porte d'Andin

78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Société en cours d'immatriculation

au RCS de VERSAILLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mars 2017 à Jouars-Pontchartrain (78760), il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile de moyens.

Dénomination sociale : CABINET

MEDICAL SAINTE-APOLLINE

Siège social : 18, rue Porte d'Andin

78760 Jouars-Pontchartrain.

Objet social : mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 500 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire

Gérance : D' Stéphanie DOKITCHI, demeurant 18, rue Porte d'Andin

78760 Jouars-Pontchartrain et D' Annik VIARDS, demeurant 82, avenue de la République, 78640 Neauphle-le-Château.

Clauses relatives aux cessions de parts :

- dispense d'agrément pour cessions entre associés.

- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Versailles.

La gérance

7156437001

FAIRWAY

Société par Actions Simplifiée

au capital de 5 000 euros

Siège social :

30 bis, rue du Vieil Abbevois

78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

AVIS DE

7156442801

JEENA

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 500 euros

Siège social :

2 bis, route de Bazemont

AUBERGEVILLE (78410)

AVIS

DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aubergenville du 1er mars 2017, il a été constituée une société par actions simplifiée instituée par la loi n° 94-1 du 3 janvier 1994 et présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Jeena.

Siège : Aubergenville (78410) 2 bis, route de Bazemont.

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 500 euros, divisé en 100 actions de 15 euros chacune.

Objet : holding, prises de participations, gestion et conseil aux entreprises.

Exercice du droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses restreignant la libre cession des actions : toutes cessions est soumise à l'agrément préalable du président, sauf dispense prévue par la loi.

Président : a été nommé président de la société pour une durée égale à la durée de la société : M. Christophe VESQUE, demeurant à Aubergenville (78410) 2 bis, route de Bazemont.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Versailles.

Pour avis, le président

7156292501

A.PAYET

Société à Responsabilité Limitée

à Associé Unique

au capital de 7 500 euros

10, rue Robert Frelon

78460 Choisel

RCS VERSAILLES 445 220 908

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2017, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 21 mars 2017.

La société sera radiée du RCS de Versailles.

7156298401

AVIS

DE CONSTITUTION

Dénomination : ABELIA CONSEIL

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Impersonnelle.

Siège social : 20, avenue du Saut du Loup 78170 La Celle-Saint-Cloud.

Objet : conseil et formation, management et communication.

Capital social : 500 euros.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Versailles.

Présidente : Plauit Véronique, 20, avenue du Saut du Loup 78170 La Celle-Saint-Cloud

Pour avis

7156313901

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aubergenville du 22 mars 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : sociétés par actions simplifiées.

Dénomination : S.A.T.

Siège : 8, rue des Sources - 78410 Aubergenville.

Durée : 99 ans à compter de son

7156329901

DEMEURES DU VAL DE GALLIE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 15 000 euros

Siège social :

40, rue André-Le-Bourhanc

78590 NOISY-LE-ROI

RCS VERSAILLES 499 863 496

AVIS DE MODIFICATIONS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2017, il résulte que :

- le siège social a été transféré, à compter du 20 mars 2017, de Noisy-le-Roi (Yvelines) 40, rue André-Le-Bourhanc à 22, chemin de Marcellly 78490 Grosrouvre.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Noisy-le-Roi (Yvelines) 40, rue André-Le-Bourhanc.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à 22, chemin de Marcellly 78490 Grosrouvre.

Forme : société par actions simplifiée.

Capital : 15 000 euros.

La société sera immatriculée au RCS de Versailles cedex.

Président : Mme Beatrice TORCHY demeurant à Grosrouvre (Yvelines), 22, chemin de Marcellly.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Versailles.

Pour avis, le représentant légal

7156251801

BAZAR 14

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 98 112,25 euros

1, rue des Tritons,

78990 Elancourt

RCS VERSAILLES 311 414 320

TRANSFORMATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 février 2017, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, le capi-



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2017/02 du 22 mars 2017, Monsieur le maire de Béhoust a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

qui se déroulera à la mairie

du mardi 18 avril 2017 à 14h00 au samedi 20 mai 2017 à 12h00

L'objet du PLU est de fixer les règles d'urbanisme permettant d'intégrer les évolutions législatives, réglementaires et territoriales intervenues depuis l'approbation du POS et de préserver l'identité du village en assurant sa valorisation tout en favorisant le renouvellement urbain et un développement adapté et maîtrisé.

Monsieur Claude GARREAU, Géomètre-expert, a été désigné Commissaire-enquêteur par le Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles.

La décision prise par la Mission Régionale d'Autorité environnementale de dispenser l'élaboration du PLU d'évaluation environnementale est jointe au dossier de PLU soumis à l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête les pièces du dossier sur support papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie, 1 place du Village 78910 BEHOUST,

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le mardi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00
- les jeudis 4 et 18 mai de 17h00 à 19h00

Les pièces du dossier seront également accessibles :

- Sur un **poste informatique** mis à disposition à la mairie aux jours et heures mentionnés ci-dessus
- Sur le **site internet** de la mairie <http://www.behoust.fr>

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire-enquêteur Mairie de Béhoust 1 Place du Village 78910 BEHOUST
- par courrier électronique à plu.enquete.publique.behoust@orange.fr

Ces observations, propositions et contre-propositions seront consultables en mairie et communicables aux frais des personnes qui en feront la demande pendant la durée de l'enquête.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et/ou propositions écrites ou orales, à la mairie de Béhoust, les jours et heures suivants :

- **Mardi 18 Avril 2017,** de 14h00 à 17h00
- **Mardi 9 Mai 2017,** de 16h00 à 19h00
- **Samedi 20 Mai 2017,** de 9h00 à 12h00

Des informations sur le dossier d'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, Monsieur Guy PELISSIER, Maire de Béhoust.

Le rapport et les conclusions motivées de l'enquête seront communiqués au maire par le Commissaire-enquêteur dans le délai d'un mois. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Béhoust et publiés sur le site internet de la mairie <http://www.behoust.fr>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication d'une copie papier ou sur support électronique dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et le décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer, par délibération, sur l'approbation du PLU.

Annonces légales

Avis de Marchés Publics
Procédure adaptée article 28
Marchés inférieurs à 25 000 €uros HT

ARTSANS, CHEFS D'ENTREPRISES
Cette rubrique est faite pour vous
Consultez les marchés publics à 25 000 €
des collectivités, établissements publics
et administrations de votre région.
Vous les retrouverez également sur le site
centraledesmarches.com

UNE ADRESSE E-MAIL
Pour nous adresser vos annonces légales
plus rapidement
annonces.legales@medialex.fr

Avis administratifs

7156302001
Commune de BEHOUST
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2017/02 du 22 mars 2017, M. le maire de Béhoust a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME qui se déroulera à la mairie du mardi 18 avril 2017 à 14 h 00 au samedi 20 mai 2017 à 12 h 00.

L'objet du PLU est de fixer les règles d'urbanisme permettant d'intégrer les évolutions législatives, réglementaires et territoriales intervenues depuis l'approbation du POS et de préserver l'identité du village en assurant sa valorisation tout en favorisant le renouvellement urbain et un développement adapté et maîtrisé.

M. Claude GAHREU, géomètre-expert, a été désigné commissaire enquêteur par M. le président du tribunal administratif de Versailles.

La décision prise par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de dispenser l'élaboration du PLU d'évaluation environnementale est jointe au dossier de PLU soumis à l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête les pièces du dossier sur support papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie, 1, place du Village 78910 Béhoust.

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le mardi de 17 h 30 à 19 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00,
- les jours 4 et 18 mai de 17 h 00 à 19 h 00,
- Les pièces du dossier seront également accessibles :
- sur un poste informatique mis à disposition à la mairie aux jours et heures mentionnés ci-dessus,
- sur le site Internet de la mairie <http://www.behoust.fr>
- Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :
- par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur, mairie de Béhoust, 1, place du Village 78910 Béhoust,
- par courrier électronique à p.lu.enquete@behoust.fr
- Ces observations, propositions et contre-propositions seront consultables en mairie et communiquées aux frais des personnes qui en feront la demande pendant la durée de l'enquête.
- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et/ou propositions écrites ou orales, à la mairie de Béhoust, les jours et heures suivants :
- mardi 18 avril 2017, de 14 h 00 à 17 h 00
- mardi 9 mai 2017, de 16 h 00 à 19 h 00
- Samedi 20 mai 2017, de 9 h 00 à 12 h 00

Des informations sur le dossier d'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, M. Guy FELSISIER, maire de Béhoust.

Le rapport et les conclusions motivées de l'enquête seront communiqués au maire par le commissaire enquêteur dans le délai d'un mois. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie de Béhoust et publiés sur le site Internet de la mairie <http://www.behoust.fr>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication d'une copie papier ou sur support électronique dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005.

Après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera appelé à se prononcer, par délibération, sur l'approbation du PLU.

Avis administratifs

715742801
DÉPARTEMENT DES YVELINES
Conseil Départemental
Modification des zones de préemption des espaces naturels sensibles d'AUFFARGIS et de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES
AVIS

Par délibération du vendredi 31 mars 2017, le conseil départemental des Yvelines a modifié le périmètre des zones de préemption des espaces naturels sensibles des communes d'Auffargis et de Clairefontaine-en-Yvelines. Les plans de délimitation des zones modifiées peuvent être consultés dans les mairies concernées et à l'hôtel du département (services annexes - direction de l'environnement au n° 5, rue de la Patte-d'Oie, à Versailles). Les déclarations d'intention d'allouer sont à adresser à l'hôtel du département, direction de l'environnement, 2, place André-Mignot, 78012 Versailles cedex. Renseignements au 01 39 07 76 34 ou à l'adresse Internet : ssaulevege@yvelines.fr

7156630801
Commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE
Enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
AVIS AU PUBLIC 1^{er} AVIS

Par arrêté municipal n° 2017-04-73 du 10 avril 2017, le maire de Saint-Cyr-l'École a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du plan local d'urbanisme. A cet effet, M. Bernard-Claude PARENT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera en mairie du 4 mai 2017 au 8 juin 2017, indus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, dans les locaux des services techniques et de l'urbanisme situés au 16, rue Gabriel-Peri.

NOTRE ADRESSE POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES LEGALES
Médialex - BP 515179 -
35515 CESSION SEVIGNE Cadex

Vie des sociétés

715740401
CONSTITUTION
Avis est donné en date du 4 avril 2017 de la constitution d'une société :

Dénomination : SAS RESIDENCE HOTELIERE GRAND-PARIS MAGNY
Nom commercial : Zénitude Hotel-Residences Magny-Versailles
Forme : Société par Actions Simplifiée à capital variable
Capital social minimum et souscrit : 3000 euros
Siège social : LD la Mare Mazarin, RD 99, route de Port Royal des Champs, 78174 Magny-les-Hameaux.
Objet : l'exploitation, l'administration et la gestion de résidences avec services, l'exploitation de tous fonds de commerce de résidences, toutes actions, acquisitions, actes de disposition de biens et droit notamment immobiliers, nécessaires à la réalisation de l'objet.
Durée : 99 ans.
Président : M. HAON Jean-Michel, 6, lotissement hameau de Combéteuil, 42320 La Grand-Croix.
Directeur Général : ZENITUDE GROUPE SARL au capital de 400 000 euros, domiciliée 15 rue de La Haye, 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 520 016 489.

Administration aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions sociales.
Agrément : cession d'actions entre associés : libre. Cession d'actions à SCI Holding : notification au Conseil de Surveillance. Cession d'actions à tiers personne morale : majorité des 2/3.
Membres du Comité de Surveillance

M. Pierre LEQUELEC, 13, allée de la Baillie du Censier, 35540 LUFFRE
Mme Marie Claude GERRARD, 551, route de Bellegarde, 74520 VALLEIRY
Mme Sophie JOUANNAUD, 42, rue Chalagny, 78012 PARIS
Mme Elyette JOUENNE, 4 rue de la Mayenne, 44230 ST-SERASTIEN SUR LOIRE
M. Claude PÉTOT, 1313, chemin de Cuges, 83740 LA CADIERE D'AZUR
M. Philippe BOURVARD, 340, chemin de la Bergerie, 34540 BALARNUC LES BAINS
M. François DEPPEY, 15, rue du Docteur Guillon, 92500 RUEIL MALMAISON
M. Ludovic BERONIN, 59, rue Charlot, 75003 PARIS
M. Laurent VOISIN, 10, allée de la Rivière, 01330 BOULIGNÉUX
Immatriculation au RCS de Versailles.

7157641701
FP DIFFUSION
Société à Responsabilité Limitée à l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2017, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. De nommer en qualité de liquidateur M. Frédéric PÉRIE, demeurant 4, avenue des Maronniers, 78650 Beynes. De fixer le siège de liquidation au siège social où toute correspondance devra être adressée.
Dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

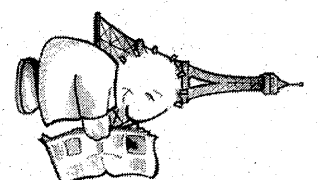
7157456901
M^e **Stéphane SELEGNY**
SELARL AXLAW
40, rue Jean-Lecanuet
78000 Rouen

EARL LES ÉCURIES DU HAUT DE L'HAUTIL
RCS VERSAILLES 483 707 477
au capital social de 7 500 euros
78570 ANDRESY
Rue du Fay

7157620401
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Aubergenville du 22 mars 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : D.N.S.
Siège : 8, rue des Sources - 78410 Aubergenville.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 500 euros.
Objet : commerce de détail de prêt-à-porter hommes et femmes, fournitures et accessoires, renauderies.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Mme Sonia DAS NEVES demeurant 8, rue des Sources - 78410 Aubergenville.
La Société sera immatriculée au RCS de Versailles.

7157613001
Rectificatif à l'annonce parue le 29 mars 2017 concernant la création de la société
ABELLA CONSEIL RECTIFICATIF
Il a été écrit :
Capital social : 500 euros.
Il fallait lire :
Capital social : 3 000 euros.
Le reste de l'annonce est inchangé.



Vous quittez la région ?
Abonnez-vous !

Toutes les Actualités

7156975901
A.B.C
SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 1, Impasse Massenet 95100 ARGENTEUIL
823 999 271 RCS PONTOISE
Gérant : M. ESPINOZA CARDOZO Miguel Angel
demeurant : 29, rue Pouchon 93210 SAINT-DENIS-LA-PLAINE.

7157603101
ANYWARE / APPRO INFORMATIQUE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 45 000 euros
Siège social : 9, rue des Cayennes 78700
CONFLANS-SAINTE-HONORINE
RCS VERSAILLES B 430 332 650

7157592401
AVIS DE CONSTITUTION
Séjour statut ssp du 28 mars 2017, il a été constituée la société civile :
Dénomination sociale : SCIDES JIS.
Forme sociale : Société civile.
Siège social : 4, route des Mesnuls, (78490) Montfort-l'Amaury.
Capital social : apports en numéraires de 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.
Objet social : acquisition, administration, exploitation de tous immeubles dont la site pourrait devenir propriétaire.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Clauses d'agrément : unanimité des associés.
Gérants : M. Frédéric JOSEPHANS né à Paris le 30 juin 1963, et Mme Nathalie TRAVERSINI, née à Neuilly-sur-Seine (92) le 9 mars 1982, son épouse, demeurant à Montfort-l'Amaury (78) 4, route des Mesnuls.
Immatriculation : RCS de Versailles.
Pour avis

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016 soit 5,25 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2015, il a été décidé de réduire le capital social de la société.
Les articles 6-, 7- et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention capital : 45 000 euros.
Nouvelle mention capital : 36 400 euros.
Mention sera faite au RCS de Versailles.
La gérance

